

Après de nombreux et longs pourparlers qui ne servirent qu'à monter davantage les esprits, le 27 mars 1679, M. de Frontenac se rendait au Conseil Souverain et déclara qu'il eut à le traiter désormais en la même manière et à lui donner les mêmes qualités qu'il plaisait à Sa Majesté de lui donner. Et il ordonna formellement au greffier Peuvret de le qualifier à l'avenir de chef et président du Conseil, soit sur son plumitif, soit sur le grand registre, dans toutes les intitulations qu'il y ferait des assemblées où il assisterait.

Du 27 mars au 3 juillet 1679, les séances se passèrent en discussion oiseuse, le gouverneur et l'intendant persistant l'un et l'autre dans leurs prétentions.

La séance du 3 juillet 1679 fut très orageuse. M. Duchesneau consentit à se retirer du Conseil mais il défendit au greffier de donner au gouverneur l'intitulation qu'il exigeait. Le gouverneur et l'intendant se contèrent leur fait devant tous les conseillers.

Ce fut le lendemain de cette séance orageuse que M. de Frontenac exila de Québec les conseillers de Villeray et de Tilly et le procureur-général d'Auteuil. M. de Villeray eut ordre de se retirer à l'île d'Orléans, dans la maison de M. Berthelot, M. de Tilly devait se rendre chez son beau-père, M. Juchereau de Saint-Denis, à Beauport, et M. d'Auteuil devait se retirer dans sa maison de Monceaux, à Beauport, en attendant de s'embarquer tous trois pour aller rendre compte de leur conduite au roi.

Le 5 juillet 1679, le Conseil Souverain se réunit à Monceaux chez le procureur-général d'Auteuil; deux conseillers, MM. Damours et de la Martinière, furent députés auprès du gouverneur pour lui demander de révoquer ses ordres au sujet de MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil. M. de Frontenac ne voulut rien entendre.

Les choses trainèrent ainsi jusqu'au milieu d'octobre. Le 16 octobre 1679, le Conseil adopta une résolution priant le gouverneur et l'intendant de consentir à ce que ni l'un ni l'autre ne seraient nommés dans l'en tête des procès-